

Produits structurés de participation

Le présent document contient des informations sur les caractéristiques des produits de participation. Il présente les avantages et les risques inhérents à cette catégorie de produits. Ces bases peuvent vous aider à prendre vos décisions de placement. Pour tout complément d'information et en cas de questions, veuillez contacter votre conseiller.

Généralités

Les **produits structurés** sont des titres de créance dont la valeur résulte de la combinaison de plusieurs instruments financiers. Ils sont en général assortis d'une durée prédéfinie. Les sous-jacents peuvent être des obligations, des actions, des indices, des devises, des matières premières ainsi que des dérivés sur l'une de ces catégories de placements.

Les **produits de participation** permettent aux investisseurs de participer à l'évolution de la valeur d'un ou de plusieurs sous-jacents. La durée d'un produit de participation est généralement comprise entre 1 et 5 ans, mais tous ne sont pas soumis à une contrainte temporelle. Un produit de participation peut être assorti d'une protection conditionnelle du capital portant sur un pourcentage de la valeur nominale. Cette garantie s'applique uniquement à l'échéance. Pendant la durée du placement, les produits peuvent tout à fait se négocier à des cours plus bas. La protection du capital ne tient plus en cas de franchissement à la baisse d'une barrière prédéfinie. Avec plusieurs sous-jacents, il est possible d'obtenir un bonus supérieur ou d'abaisser les barrières, moyennant une prise de risque plus importante.

Types de produits de participation

Les **certificats Tracker** s'alignent pleinement sur l'évolution du cours du sous-jacent. Ils permettent de jouer un scénario haussier (Bull) ou baissier (Bear). Au moment du paiement, le risque de perte est comparable à celui encouru avec un investissement direct dans le sous-jacent.

Les **certificats Outperformance** offrent une participation plus que proportionnelle aux gains sur cours du sous-jacent. Le risque de perte correspond à celui inhérent au sous-jacent.

En cas d'évolution positive du cours, les **certificats Bonus** s'alignent pleinement sur le sous-jacent. Ce type de produits intègrent une protection conditionnelle du capital sous la forme d'un remboursement minimal (bonus). Si la barrière fixée à l'émission n'est ni atteinte, ni franchie pendant la durée du placement, l'investisseur

bénéficie du bonus, qui correspond au Strike (niveau du bonus). Si la barrière est atteinte, le produit se transforme en un certificat Tracker et perd son mécanisme de bonus. Au moment du paiement, le risque de perte est comparable à celui encouru avec un investissement direct dans le sous-jacent.

En cas d'évolution favorable du sous-jacent, les **certificats Outperformance Bonus** permettent une participation plus que proportionnelle aux gains sur cours. Ce type de produits intègrent une protection conditionnelle du capital sous la forme d'un remboursement minimal (bonus). Si la barrière fixée à l'émission n'est ni atteinte, ni franchie pendant la durée du placement, l'investisseur bénéficie du bonus, qui correspond au Strike (niveau du bonus). Si la barrière activante (Knock-in) est atteinte, le produit se transforme en un certificat Outperformance. Le risque de perte correspond à celui inhérent au sous-jacent.

En cas d'évolution favorable du sous-jacent, les **certificats Twin-win** permettent de s'aligner pleinement sur le cours au-dessus d'une valeur seuil (Strike). Les éventuelles baisses de cours du sous-jacent sont transformées en gains à la condition toutefois que le cours n'atteigne ni ne franchisse jamais, jusqu'à l'échéance du produit, une barrière préalablement définie. Si la barrière activante (Knock-in) est atteinte, le produit se transforme en un certificat Tracker. Le risque de perte est comparable à celui encouru avec un investissement direct dans le sous-jacent.

Avantages

Possibilité de bénéficier d'une protection conditionnelle du capital: certains produits de participation (les certificats Bonus) sont assortis d'une garantie conditionnelle du capital. Si la barrière prédéfinie n'est ni atteinte, ni franchie pendant la durée du placement, le capital de l'investisseur est protégé.

Participation surproportionnelle: les certificats Outperformance permettent de profiter de manière plus que proportionnelle des gains sur cours du sous-jacent.

Possibilité d'investir dans des marchés difficilement accessibles: les produits structurés permettent de couvrir des catégories de placements et des marchés qui, sinon, sont difficilement accessibles aux investisseurs privés.

Risques

Risque de perte: le risque de perte correspond en principe au risque inhérent au sous-jacent. En cas d'évolution défavorable des cours, l'investisseur peut perdre une partie voire la totalité de son capital. Certains produits de participation portent sur plusieurs sous-jacents et prévoient que l'investisseur obtienne, à l'échéance, le titre ayant enregistré la moins bonne évolution, soit par livraison physique, soit par remboursement en espèces.

Risque de solvabilité (risque de crédit): le risque de solvabilité, qui implique qu'un émetteur fasse défaut, peut se traduire par une perte partielle voire totale du capital investi. En cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur pendant la durée du placement, le prix du produit sur le marché secondaire peut être amené à baisser, ce qui, en cas de vente avant l'échéance, risque là encore d'occasionner une moins-value.

Risque de marché: la valeur du placement peut diminuer pendant sa durée à la suite de fluctuations des cours sur le marché.

Risque de liquidité: l'investisseur assume le risque que le placement soit conservé jusqu'à son échéance sur un marché illiquide ou qu'il soit cédé au préalable à un cours peu avantageux.

Risque de change: si les instruments financiers ou les sous-jacents sont libellés dans une monnaie autre que celle de l'investisseur, ce dernier risque de voir la valeur de son placement baisser en raison de fluctuations monétaires. Les gains sur cours d'un placement libellé dans une devise peuvent se transformer en une perte totale à la suite de variations des taux de change, qui peuvent être importantes.

Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Banque Cler ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association Suisse des Banquiers. Le présent document ne peut être reproduit sans le consentement explicite de la Banque Cler.